



APA SANTÉ

Dimanche 10 avril 2022

Mesures COVID-19

Face à la situation sanitaire actuelle et afin de continuer à proposer des activités tout en assurant la sécurité des participants, APA Santé met en place une série de mesures qui seront appliquées dès le 10.04.2022.

Ces mesures seront appliquées jusqu'à nouvel avis, et seront réévaluées en temps voulu.

Mesures pour les cours collectifs

Port du masque

Les participants et le thérapeute ne sont pas tenus de porter de masque avant, pendant et après la séance.

Désinfection des mains

En entrant et en sortant de la salle, les participants se désinfectent les mains à l'aide du désinfectant mise à disposition par APA Santé.

Désinfection du matériel

Le matériel est amené déjà désinfecté.

Lorsque le cours est terminé, les participants désinfectent le matériel qu'ils ont utilisé.

Symptômes

Si le participant présente des symptômes liés au COVID-19, il est tenu d'en informer son thérapeute avant l'arrivée de celui-ci.

Si le thérapeute présente des symptômes, il en informera les participants et annulera la séance.

APA Santé

www.apasante.ch
info@apasante.ch
079/696.86.78.

Page 1 sur 2



APA SANTÉ

Dimanche 10 avril 2022

Mesures pour les thérapies individuelles

Port du masque

Les participants ne sont pas tenus de porter de masque avant, pendant et après la séance.

Le thérapeute n'est pas tenu de porter de masque sauf si le participant est considéré « à risque ».

Désinfection des mains

Le participant et le thérapeute se désinfectent les mains en début et en fin de séance.

Désinfection du matériel

Le matériel est amené déjà désinfecté.

Lorsque le cours est terminé, le participant laisse le matériel sur place et le thérapeute se charge de le désinfecter.

Symptômes

Si le participant présente des symptômes liés au COVID-19, il est tenu d'en informer son thérapeute avant l'arrivée de celui-ci.

Si le thérapeute présente des symptômes, il en informera le participant et annulera la séance.

Mesures pour les thérapies en institutions

Le thérapeute respecte les mesures mises en place dans l'établissement en question.

Si aucune mesure n'est mise en place, il applique les mesures définies dans les « Mesures pour les cours collectifs ».

APA Santé

www.apasante.ch
info@apasante.ch
079/696.86.78.

Page 2 sur 2